

Tarifs des activités de l'Admnet 2014 - 2015

Adhésion annuelle pour tous les adhérents :

40,00 €

TARIFS MENSUELS DES COURS D'INSTRUMENTS	Durée du cours d'instrument	ADHERENTS DE SAINT-JEAN	ADHERENTS AUTRES COMMUNES
Pack Instrument + Formation Musicale + chorale pour les élèves d'IM1 et IM2			
1h30 de FM = Formation Musicale + chorale pour les IM1 et IM2 + Instrument	20 mn	50,00 €	62,00 €
ou 1h de FM = Formation Musicale pour les IM3, IM4, 2nd cycle 1 et 2 ou Initiation aux musiques improvisées pour les adultes + Instrument	30 mn	68,00 €	80,00 €
ou 1h30 de FM = Formation Musicale pour les 2nd cycle 3 et 4 + Instrument	40 mn	90,00 €	102,00 €

TARIFS ANNUELS DES ACTIVITÉS :

DANSE *

EVEIL MUSICAL, INITIATION et FORMATION MUSICALES, ATELIERS

ADHERENTS DE SAINT-JEAN

ADHERENTS AUTRES COMMUNES

Activités collectives

Eveil danse			
Eveil musical	45 mn	166,00 €	201,00 €
Atelier jeunes ados			
Initiation danse			
Initiation ou formation musicale	60 mn	226,00 €	261,00 €
Atelier ados			
Danse			
Atelier jazz	75 mn	241,00 €	276,00 €
Danse classique ou contemporaine	90 mn	256,00 €	291,00 €
2 ^{ème} cours de danse par semaine : 50% sur le deuxième cours			
Danse de salon		170,00 €	205,00 €

Tarif 2^{ème} personne d'un couple (apprentissage pas garçon + pas fille) pour les cours de danse de salon

danse de salon	85,00 €	120,00 €
----------------	---------	----------

* Tous les élèves de l'activité danse devront s'acquitter de la licence de la fédération française de la danse (18€). Une participation de 20 € pour la location du costume est demandée aux élèves qui participent au gala de fin d'année (20 juin 2015).

Toutes les danseuses, à l'exception des adultes, sont tenues de porter une tenue correcte (commandée par l'Admnet): un justaucorps dont la couleur dépend du cours suivi, un collant propre et en bon état et des 1/2 pointes en tissu saumon clair.

Tarif de mise à disposition de la salle de répétition

Prix annuel par personne avec un minimum de 150 €	50,00 €	65,00 €
---	---------	---------

Réduction famille :

10% sur le deuxième adhérent ou instrument
15% sur le troisième adhérent ou instrument
20% à partir du quatrième adhérent ou instrument